



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91719

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement sur le plan « administration exemplaire ». Le plan « administration exemplaire » impose aux ministères de satisfaire à huit indicateurs de développement durable dans le but d'intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les achats et le fonctionnement des services de l'État. Il lui demande de préciser le degré de réalisation des huit indicateurs pour son ministère.

## Texte de la réponse

Le ministre chargé des relations avec le Parlement tient à faire savoir à l'honorable parlementaire qu'il ne dispose d'aucun service administratif et technique. Il est rattaché pour sa gestion aux services du Premier ministre. Ces derniers ont transmis à la déléguée interministérielle au développement durable leur plan d'administration exemplaire pour l'année 2009 mentionnant qu'ils avaient atteint 7 indicateurs sur 8. Un indicateur a été dépassé, celui des achats ou des locations de véhicules émettant plus de 130 g de CO2 par kilomètre, qui ont été supérieurs à 20 % du total des achats ou des locations. Mais le volume des véhicules achetés est faible : 10 en 2009.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91719

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** Relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11571

**Réponse publiée le :** 8 février 2011, page 1328